



Délibération pour l'octroi d'une subvention à une association

Par **floflo78**, le **12/01/2009** à **18:50**

Bonjour à tous,

Ma question concerne le droit des collectivités territoriales

L'octroi d'une subvention à une association par une collectivité territoriale doit-elle faire systématiquement l'objet d'une délibération quelque soit le montant, ou y-at-il un seuil en dessous duquel la délibération n'est pas obligatoire ?

Merci